OCTOBRE 2021

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Nord-Kivu et Ituri, deux zones toujours chaudes

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien. Professeur ordinaire/ Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Membre du Conseil de Rédaction de *Congo-Afrique*. nobotela2005@yahoo.fr

L'état de siège, en vigueur depuis le 6 mars 2021, soulève des inquiétudes chez les élus. Les députés de l'Ituri et du Nord-Kivu ont dénoncé son inefficacité. Les opérations militaires lancées, le 30 octobre 2019, à l'initiative du Président de la République, ont atteint deux années, le 30 octobre 2021. Les élus de ces deux Provinces ont recommandé une redéfinition de la stratégie ou des réglages à opérer pour rendre efficaces les opérations militaires. De son côté, le premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Jean-Marc Kabund, a vivement demandé au Gouvernement de mener des enquêtes avec urgence sur les cas de détournement de la solde des militaires au front et des fonds affectés aux opérations militaires.

Durant le mois d'octobre 2021, une certaine controverse a vu le jour au sein de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC), le parti de Vital Kamerhe, entre les leaders. D'un côté, le Secrétaire Général du parti, Billy Kambale, proclame que l'état de siège est un échec total ! Par contre, Aimé Boji, ministre du Budget, et le député UNC Jean-Baidouin Mayo le contredisent et affirment avec force que l'état de siège s'envisage dans la durée. Autrement dit, il ne s'agit nullement d'une baguette magique. Ainsi, dire que l'état de siège est un échec est de l' « antipatriotisme ». Notons que, le 1er novembre 2021, l'Assemblée Nationale a accordé la 11e prorogation de l'état de siège par 335 voix pour 6 voix contre et une abstention.

Lors de sa session d'octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme a évoqué la situation des droits humains en RD Congo. Par ailleurs, la Haut-Commissaire Adjointe de l'ONU aux droits de l'Homme a notamment stigmatisé le nombre croissant de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires commises par des groupes armés. Ainsi, pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2021, elle a relevé plus de 90% des violations et abus des droits de l'Homme en RD Congo documentés particulièrement dans le Nord-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika.

CA_559_Novembre_2021.indd 1032 14/12/2021 11:30:03

Les rumeurs de l'implication des troupes ougandaises avaient circulé à propos de la traque des éléments ADF. Répondant à ce sujet, début novembre 2021, au Coordonnateur du Baromètre sécuritaire du Kivu, Pierre Boisselet, le Ministre de la Communication a dit que l'option relative à l'envoi des troupes ougandaises en RD Congo pour soutenir les FARDC en Ituri n'avait pas été levée.

Incursion de l'Armée rwandaise en RD Congo

Une compagnie de l'armée rwandaise a fait une incursion dans le groupement Buhumba (Territoire de Nyiragongo) à la frontière entre le Rwanda et la RD Congo, le 18 octobre 2021, en occupant 6 villages. Interrogé à ce sujet, l'Ambassadeur du Rwanda en RD Congo a parlé d'un incident mineur et d'une erreur qui se produit souvent lorsque les militaires rwandais poursuivent des individus ayant traversé frauduleusement la frontière. Par contre, le porte-parole des FARDC a qualifié cela réellement d'une incursion.

Nomination des Ambassadeurs par le Chef de l'État

Par une ordonnance publiée le 22 octobre 2021, le chef de l'Etat a nommé 7 diplomates, dont 5 ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires et 2 représentants permanents aux Nations Unies. Christian Ndongala, Isabelle Tshombe et Marie Ndjeka sont nommés respectivement ambassadeurs auprès du Royaume de Belgique, la République Française et auprès des Émirats Arabes Unis. Jusque-là ambassadeur aux USA, François Balumwene a été affecté en Chine, Gilbert Maya est nommé en Côte d'Ivoire. Nzongola Ntalaja est le nouveau représentant permanent de la RD Congo aux Nations Unies. Paul Ampole est désigné comme représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

Hommage à une première dame du Congo de la RD Congo

Une messe d'action de grâce a été dite, le 18 octobre 2021, en la Paroisse Notre Dame de Fatima à Kinshasa-Gombe, en l'honneur de celle qui fut la Première dame du Congo, Mme Hortense Goma Masunda, épouse du Président Joseph Kasa-Vubu, née en 1923 et décédée en 1996.

Les élèves s'invitent au Parlement

Excédés par la mésentente entre le Gouvernement et les enseignants, les élèves ont été reçus, le 21 octobre 2021, par Jean-Marc Kabund, premier vice-président de l'Assemblée Nationale. L'objet de leur démarche consistait à réclamer le début effectif des cours.

CA_559_Novembre_2021.indd 1033 14/12/2021 11:30:03

Le Parti Lumumbiste (PALU), bicéphale ou monolithique ?

L'espace politique de la RD Congo a vécu un événement, le 16 octobre 2021. En effet, le Parti Lumumbiste a vu la sortie officielle du PALU/Gizenga en présence d'Anne Gizenga. Cette formation est dirigée par Dorothée Gizenga.

De son côté, Godefroid Mayobo a lancé, le 23 octobre 2021, la nouvelle carte de membre pour les militants et militantes suivant l'application des résolutions du Congrès. Cela s'est déroulé au cours d'une matinée politique organisée au siège national du parti. Il a profité de cette occasion pour fixer l'opinion et rassurer que le PALU n'a pas changé, et il n'en existe pas deux ! Les cartes numéro un et deux sont respectivement sous le nom de Patrice Eméry Lumumba et Antoine Gizenga comme présidents d'honneur du PALU.

La « bataille » du RAM n'a pas fait de dégâts escomptés

Le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information (PT-NTIC) était, le 29 septembre 2021, devant les élus nationaux en vue de répondre à la question orale relative au Registre des Appareils Mobiles (RAM). Face aux nombreuses préoccupations soulevées par les députés, le Ministre Kibassa, le 13 octobre 2021, s'est expliqué ? pour y donner une suite. Entretemps, le député Jean-Marie Bulambo (membre du FCC) avait déposé une motion de défiance contre ledit ministre. Les rumeurs ayant circulé quant à l'éventualité d'une scission de l'Union Sacrée de la Nation autour du soutien au Ministre des PT-NTIC n'ont pas été confirmées. Parlant du RAM, le Ministre précise qu'il ne s'agit nullement d'une taxe, mais plutôt d'une rémunération des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC) sur laquelle il a rejeté la responsabilité.

La MONUSCO est-elle à la porte de sortie ?

Mise en place depuis le 5 septembre 1999, la MONUSCO pourrait enfin plier ses bagages à l'horizon 2024. Le plan de retrait a été validé le 14 août 2021 à Kinshasa. Un rapport préliminaire avait déjà été soumis à Mme Bintou Keita, la représentante de la MONUSCO en RD Congo et au Premier Ministre Sama Lukonde. Le même document a été ensuite présenté pour signature, en septembre 2021, au siège des Nations Unies à New York.

Mme Bintou Keita a appelé, le 5 octobre 2021, à New York, le Conseil de Sécurité à continuer son appui à la population et au Gouvernement congolais en renouvelant le mandat de la MONUSCO dans le pays. Le plan de transition conjoint soumis au Conseil constitue « une véritable opportunité » et une feuille de route préparant la sortie « ordonnée et responsable » de la mission dans les années à venir. Il reste encore à faire

CA_559_Novembre_2021.indd 1034 14/12/2021 11:30:03

en vue de réduire les armes dans les provinces de l'Est, favoriser le dialogue politique nécessaire à l'ouverture des élections crédibles et transparentes en 2023 et soutenir à long terme les institutions du pays. Pour elle, le défi majeur demeure encore la situation sécuritaire de la RD Congo.

Hausse des cas de covid-19 en RD Congo

La RD Congo a dépassé, en octobre 2021, la barre de 57.000 cas de covid-19. D'après le bulletin quotidien du Secrétariat technique du Comité National Multisectoriel de riposte à la pandémie de covid-19, toutes les 26 Provinces de la RD Congo sont actuellement touchées par cette pandémie. En voici la répartition :

Kinshasa	34.066 cas	Maniema	105 cas
Nord-Kivu	6.198 cas	Kasaï Oriental	97 cas
Haut-Katanga	4.252 cas	Bas-Uele	92 cas
Kongo Central	2.961 cas	Sud-Ubangi	68 cas
Lualaba	2.756 cas	Haut-Lomami	57 cas
Sud-Kivu	2.579 cas	Lomami	33 cas
Ituri	1.126 cas	Kwilu	31 cas
Tshopo	918 cas	Tanganyika	22 cas
Haut-Uele	612 cas	Mongala	13 cas
Equateur	381 cas	Kwango	13 cas
Kasai Central	301 cas	Tshuapa	13 cas
Kasaï	212 cas	Sankuru	4 cas
Nord-Ubangi	117 cas	Mai-Ndombe	2 cas

AFRIQUE

Au **Burkina Faso**, le procès de l'assassinat de Thomas Sankara tué le 15 octobre 1987, a débuté le 11 octobre 2021, en l'absence du principal accusé, Blaise Compaoré.

Le **Kenya** et la **Somalie** se tiraillent à propos de leur frontière maritime. La Cour Internationale de Justice de la Haye a accordé à la Somalie la majeure partie d'une portion de l'Océan Indien riche en pétrole et en gaz. Elle n'a confié au Kenya qu'une petite partie de cette portion de mer à la base de la dispute entre les deux pays. Le Kenya a rejeté cette décision.

C'est, en 2014, que la Somalie avait accusé le Kenya devant la CIJ pour une parcelle de 100.000 Km² sur laquelle Nairobi affirme exercer la souveraineté depuis 1970. La CIJ ne reconnaît pas l'existence d'une frontière maritime convenue. Par contre, la CIJ a tracé une nouvelle frontière maritime proche de celle revendiquée par la Somalie. La décision de la Cour est définitive et ne peut faire l'objet d'un appel ! ■

CA_559_Novembre_2021.indd 1035 14/12/2021 11:30:03